



Comité d'entreprise Voix du Nord

Quand Dr Jacques demande à Mister Hardoin de soigner l'entreprise à coups de saignées

La menace agitée en 2012 est devenue réalité en 2013. Dès le premier CE de l'année, Jacques Hardoin a annoncé, ce mardi, ce qu'il appelle les mesures nécessaires pour pallier l'érosion de notre chiffre d'affaires. Le remède n'est pas homéopathique : les commerciaux ont droit à un remède de cheval, le passage en régie externe. Autrement dit, 108 salariés n'entreront plus dans les effectifs Voix du Nord le 1^{er} janvier 2014. Quid des conditions salariales et statutaires qui seront négociées ?

Doivent aussi sortir des effectifs VdN, pour la direction, 15 équivalents temps plein par an, et ce quatre années de suite, et bien sûr sans que cela ne génère de plan social. Départs naturels non remplacés et départs volontaires à moindre frais... Nouveauté, cela vaut aussi pour la rédaction. Certes, son périmètre est maintenu jusqu'en 2015 (à 365 ETP), mais une énorme brèche est ouverte puisque les sortants seraient remplacés par des CDD de 18 mois.

Coup de frein sur les salaires, gelés jusqu'au 30 septembre 2013. En outre, les salariés qui se trouveront en arrêt maladie demain risquent d'être moins prises en charge et verront apparaître une cotisation salariale nouvelle. Aujourd'hui la garantie maladie protège le salarié confronté à la maladie et lui garantit un salaire à 100 % pour une période allant jusqu'à trois ans.

Le tableau est sombre mais vos représentants syndicaux utiliseront tous les moyens pour vérifier la réalité de la situation économique de l'entreprise dépeinte par la direction et le bien fondé des mesures exposées. Le champ de la négociation s'ouvrira et, une fois encore, la FILPAC-CGT, le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT, réunis en intersyndicale, défendront les intérêts et acquis des salariés.